



Syndicat National des Médecins Vasculaires

Paris, le 7 novembre 2022

LE PETIT MOT DU SYNDICAT N° 108 SEGUR NUMERIQUE

Chers confrères, chers amis,

Vous avez probablement été sollicités par votre éditeur de logiciel cabinet pour une mise à jour aux normes du Ségur du numérique.

De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre du Ségur de la santé

Le gouvernement a décidé de financer le Ségur du numérique :

Pour rentrer dans ce cadre de mise à jour, votre logiciel doit faire partie des 14 logiciels référencés Ségur par le gouvernement (annexe 1)

Le but de cette mise à jour est d'obtenir un socle d'exigence entre les différents praticiens (annexe 2)

Voici les principaux items :

- L'accès facilité au DMP
- Alimentation simplifiée du VSM : volet de synthèse médical (il s'agit des messageries sécurisées)
- L'e-prescription (pour envoi direct des ordonnances à la pharmacie et la signature numérique)
- L'ins identité nationale de santé (identité santé patient auprès des caisses)
- Pro connect santé (pour l'identification du professionnel de santé)

Votre éditeur est directement indemnisé pour la mise à jour lorsque vous signez le contrat.

Vous avez jusqu'au 30 novembre 2022 pour commander votre passage à un logiciel de gestion de cabinet « référencé Ségur », pris en charge par l'État ! **Passé cette date cette mise à jour sera à votre charge.**

La CNAM vous incite à signer cette mise à jour en impactant votre forfait structure :

Cette mise aux normes vous permet de sécuriser dès 2022 les 2.800€ du volet 1 de votre Forfait structure.

Et en 2023 l'utilisation d'un logiciel référencé Ségur devient un prérequis conditionnant le versement de l'intégralité du forfait structure ;

Cette mise à jour vous facilitera l'atteinte des objectifs d'usage des services numériques intégrés au 2e volet du Forfait structure : 2.000€ en plus sur les années 2022 et 2023.

En effet pour accéder au volet 2 au moins 20 % des consultations devront donner lieu à envoi d'un document dans le DMP des patients

Au moins 5 % des consultations devront déboucher sur un échange par mail sécurisé avec le patient via la messagerie de mon espace santé.

Au moins 50 % des prescriptions de produits de santé devront être réalisées via le service e- Prescription

Au moins 5% des FSE avec l'application INS carte vital du patient.

LSO Medical

VIATRIS

kreussler
PHARMA



GRUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ



Syndicat National des Médecins Vasculaires

En résumé :

Le gouvernement finance le Ségur afin d'obtenir un socle d'exigence numérique entre les praticiens et le patient
La mise à jour est financée jusqu'au 30 novembre 2022 au-delà elle sera à votre charge.
Elle n'est pour l'instant pas obligatoire mais elle conditionne l'indemnisation de votre forfait structure.

Nous restons à votre disposition
Bien amicalement

Pour le Bureau et le CA du SNMV
Docteur Christophe LECLERCQ
Secrétaire Adjoint

LSO Medical

 VIATRIS

kreussler
PHARMA



 GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ